

Proposition d'une commission spécifique sur la burqa, en Belgique

Proposition de résolution d'Anne-Marie LIZIN portant sur la création d'une commission spécifique sur la question du port de la burqa en Belgique

[Le Sénat,](#)

Considérant que la Belgique affirme son attachement profond à la liberté de chaque personne de pouvoir pratiquer sa religion ou sa croyance. Cette politique est défendue de façon active par notre pays qui non seulement reconnaît plusieurs religions et convictions et les finance mais veille également à ce que personne ne voit ses droits remis en question en raison de ses convictions ;

Considérant que la liberté de religion et de conviction ne peut pleinement s'exercer que si les autres droits de l'homme et libertés fondamentales sont garantis ;

Considérant que la Belgique a créé, en 2005, une commission sur le dialogue interculturel qui a fait plusieurs recommandations. Le but de cette initiative était d'assurer que la Belgique reste une société ouverte au sein de laquelle des gens de différentes sociétés et cultures puissent coopérer dans un climat d'ouverture et de tolérance tout en adhérant aux valeurs fondamentales de notre Constitution et des droits de l'homme ;

Considérant que nous assistons aujourd'hui dans les quartiers de nos villes, à l'extension du port de la burqa, voilant les femmes et enfermant intégralement leurs corps et leurs têtes dans de véritables prisons ambulantes ;